

ASS/GF/II/

2024-032

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2024

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL – ANNEXE			
Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 27	Nombre de votants : 30	Date de la convocation : 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est assemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire Gérard FORCADA, ainsi que de M. William COMBES, 2^e Adjoint au Maire, lors de la soumission au vote des comptes administratifs.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Guy VIVÈS, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Bernard FUMET, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, Mme Sylvie FUMET, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEI, M. Didier JULIAN, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Françoise BAROUSSE, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Valérie FERRET, Mme Mireille SANTINI, M. Fabrice CASTELEYN, Mme Béatrice ARNAUD, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Étaient absents :

M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Sophie BIRKENER, M. Laurent ROUGÉ, Mme Virginie JULIAN, M. Freddy NOLOT, Mme Ginette BARRAU-FERRET

Avaient donné mandat :

M. Jean-Claude LAVAUD à Mme Martine JAFFUS, Mme Virginie JULIAN à Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, M. Freddy NOLOT à Mme Marie-Claude MARTINEZ, Mme Ginette BARRAU-FERRET à M. Jean-Paul PUJOL

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : William COMBES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine BÉNET

RAPPORTEURE : Christine BÉNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20240327-2024-032-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024
 Publication : 04/04/2024

Pour le maire



Vu les articles L. 1612-12 à L. 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu le Compte administratif 2023 Budget principal,
 Vu la note de synthèse jointe au Compte administratif 2023,

Conformément aux articles L. 1612-12 à 1612-14 et L. 2121-31 du CGCT, le Conseil municipal doit voter le Compte administratif Budget principal 2023 présenté par le Maire avant le 30 juin 2024.

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer de la salle au moment du vote.

Il est présenté au Conseil Municipal les résultats du Compte administratif 2023, Budget principal, selon les données exposées ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés (1)	855 223,77			3 038 531,41		2 183 307,64
opérations de l'exercice (2)	3 198 016,07	2 817 993,37	12 322 274,17	14 560 557,79	15 520 290,24	17 378 551,16
TOTAUX CUMULES (1 + 2)	4 053 239,84	2 817 993,37	12 322 274,17	17 599 089,20	15 520 290,24	19 561 858,80
résultat de clôture	1 235 246,47			5 276 815,03		4 041 568,56
reste à réaliser (3)	864 784,33	0,00			864 784,33	0,00
TOTAUX CUMULES (1 + 2 + 3)	4 918 024,17	2 817 993,37	12 322 274,17	17 599 089,20	16 385 074,57	19 561 858,80
RESULTATS DEFINITIFS	2 100 030,80			5 276 815,03		3 176 784,23

Le Maire, M. FORCADA s'étant retiré de la salle, il est demandé au Conseil municipal :

- 1/ **De donner acte** de la présentation faite du compte administratif 2023 Budget principal.
- 2/ **De constater** la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3/ **De reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.
- 4/ **De voter et arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Sur présentation de son rapporteur,
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
 Approuve à la majorité**

Par 22 voix pour (de Mme Christine BÉNET, M. William COMBES, Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Mme Bérengère LÉCÉA, M. Guy VIVÈS, M. Michel MASUYER, Mme Sylvie DANRÉ, M. Alain-Marc GARCIA, Mme Sabrina FITO, M. Dominique JOLIS, M. Daniel LARRIGOLE, M. Jean-Paul PUJOL, M. Jean-Claude LAVAUD, Mme Martine JAFFUS, M. Thierry CAUMEIL, M. Didier JULIAN, Mme Virginie JULIAN, Mme Mireille SANTINI du groupe « Un autre Lézignan, oui c'est possible », de Mme Françoise BAROUSSE du groupe « Expérience et progrès pour Lézignan », de Mme Valérie FERRET, M. Fabrice CASTELEYN et Mme Ginette BARRAU-FERRET sans étiquette), et 8 abstentions (de M. Bernard FUMET, Mme Sylvie FUMET du groupe « Lézignanais de cœur », M. Freddy NOLOT, M. Rémi PÉNAVAIRE, M. Thierry DENARD, Mme Sophie COURRIÈRE-CALMON, Mme Béatrice ARNAUD et Mme Marie-Claude MARTINEZ)

Et décide :

1/ De donner acte de la présentation faite du compte administratif 2023 Budget principal.

2/ De constater la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

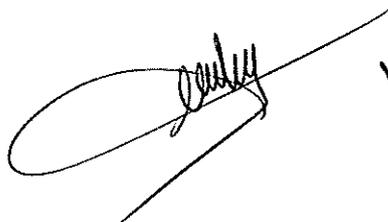
3/ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4/ De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que M. le Président,

Pour extrait certifié conforme :

Le Président de séance,
William COMBES



La secrétaire de séance,
Christine BÉNET

